

Versement Taxe Apprentissage 2020 (Salaires 2019)

Comment verser la taxe ?

La taxe d'apprentissage doit désormais être versée directement à l'établissement Université Claude Bernard Lyon1 en précisant le bénéficiaire : Département **G**énie **E**lectrique et des **P**rocédés (GEP)

Vous pouvez verser votre taxe par :

- **Virement bancaire** à l'ordre de l'université Claude Bernard Lyon1 (RIB joint) :
Merci de bien mentionner dans l'objet du virement l'information suivante : **TA20CRB963**
Cette information nous est indispensable pour identifier nos donateurs et pour que la taxe soit bien fléchée pour nos formations.

- **Chèque bancaire** libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'UCBL et adressé à :

Université Claude Bernard Lyon1
Département GEP (Bâtiment Oméga)
41 Boulevard Latarjet
69100 Villeurbanne

Quel que soit le mode de versement retenu, nous vous remercions de bien vouloir renseigner le formulaire ci-dessous et de nous le retourner par e-mail : TA-GEP@univ-lyon1.fr

Par avance, merci pour votre soutien !

FORMULAIRE DE PROMESSE DE VERSEMENT

A l'attention du département GEP

Montant du versement :.....
Nom de l'entreprise et numéro de siret :.....
Adresse :.....
Code postal et ville.....
Interlocuteur entreprise.....
Nom et prénom.....
Fonction ou qualité.....
Téléphone et e-mail.....

Fait à.....
Le

Signature